## Commune de La Chapelle-Longueville

## Arrêté temporaire Réalisation d'un chantier d'exploitation N° 10/2022

## Monsieur le Maire de La Chapelle-Longueville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,

Vu de Code de la Route et notamment l'article R.411-8

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie

Vu la demande de Nicolas BOUDESSEUL représentant la société Bio-Forest située avenue des

Digues - 14123 Fleury-sur-Orne

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'exploitation en forêt de Saint-Just, il y a lieu de basculer la circulation sur la chaussée opposée. (cf plan)

## ARRETE

Article 1: A compter du 14 février 2022 et jusqu'à la fin des travaux (environs 8 jours) il y aura un basculement de circulation sur la chaussée opposée.

<u>Article 2</u>: La commune autorise la société **Bio-Forest** à stationner du matériel encombrant sur le bord de la chaussée à Saint-Just - 27950 La Chapelle-Longueville (cf plan)

<u>Article 3</u>: La signalisation conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place par la société Bio-Forest représentée par Nicolas Boudesseul, responsable des travaux

<u>Article 4</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

<u>Article 5</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

<u>Article 6</u>: Le Maire de La Chapelle-Longueville, la Police Nationale de Vernon et **Nicolas Boudesseul** représentant de **BIO-FOREST** responsable des travaux, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

A La Chapelle-Longueville, le 8 février 2022

Antoine ROUSSELET

Maire

Dur